

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
32

Nombre de votants :
32

Date de convocation :
29 juin 2021

Date d'affichage :
9 juillet 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 5 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY (à partir de la question n° 2), MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 2), M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON (à partir de la question n° 2), MACHANEK, NIORT, MM. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 15), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Hélène BERTHELEMY, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
absente à la question n° 1

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Véronique LYON, Conseillère Municipale
absente à la question n° 1

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
absente à partir de la question n° 16

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

QUESTION N° 24

OBJET : Subvention Complémentaire Secours Catholique

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 21 juin 2021 »

Le Secours Catholique a ouvert le 4 janvier 2021 à Riom une épicerie solidaire, la Marguerite. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une réflexion entre Le Secours Catholique, la Commune et son CCAS quant à l'articulation partenariale incluant un élargissement progressif à d'autres acteurs associatifs du territoire.

Cette réflexion en cours a donné lieu dans un premier temps à la création en octobre 2020 de la commission CEBULON (Coordination d'Entraide Budgétaire Urgence et Long terme) qui se réunit actuellement au CCAS les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois. Gérée et animée par les services sociaux du département et du CCAS, cette commission a pour objet principal d'assurer la coordination de l'aide alimentaire sur le territoire. Elle étudie les demandes d'aide alimentaire prescrites par les travailleurs sociaux du territoire au bénéfice des Riomois.

Depuis janvier, 75 dossiers ont été présentés et 62 ont été orientés sur un accès à l'épicerie solidaire, pour une période allant de 3 à 6 mois.

Afin d'accompagner le Secours Catholique dans les premiers pas de cette nouvelle prestation, il est proposé d'octroyer à l'Association une aide exceptionnelle de 10 000 € pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer la Convention annexée,
- procéder au versement de la subvention au Secours Catholique.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 juillet 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL